

MAGNAC INFOS n° 81



Faye

Les Monts

La Roche L'AGE

Le Rabeau **Pontalier**

La Bachellerie **Lavaublois**

Beaubatou **LE TRIANON**

ÉTRUCHAPT *Le Petit Monteil*

Le Puy Parvier **La Sagne Coudoux**

Le Mas Chez Chaumet **Busserolles**

La Monnerie **Champorand** **Les Prunes**

La Sagne Barrat **LATHIÈRE** **Crachepot**

Les Grandes Forges **LA VILLATTE** *Chantranne*

Les Petites Forges **La Gueunière** **LA LOUBRESSE**

La Grande Roche **Villechenon** **LE POUX**

LE CHAPTELAT **Pinateau** *Le Soulier* *Luchapt*

La Lande des Pouyades **BERNÈZE** **La Valette**

La Vareille *La Thibarderie* **Puygibaud** *Arcoulant*

Le Grand Monteil **BEAUREPAS** *La Mornière* *Boisjeune*

LA GERVAUDIE *Chercorat* **BEAUBEYROT**

Special fin d'année 2020



Mélodica

Cet article aurait dû paraître dans le Magnac-Infos « spécial associations », le comité de rédaction présente ses excuses de cet oubli.

L'ensemble vocal Mélodica est un chœur de femmes du Haut-Limousin. Depuis 2015 Christianne BRASPENNING, notre cheffe de chœur, dirige les 24 choristes de main de maître.

Des chants traditionnels, des chants du monde, des chants sacrés d'ici et d'ailleurs, des œuvres contemporaines, de la variété..., notre répertoire est riche et met en valeur le travail de la voix.

Notre chœur participe à la manifestation « Mille chœurs pour un regard » au profit de la recherche médicale en ophtalmologie financée par l'Association Rétina France.

Depuis octobre 2017, l'Ensemble vocal Mélodica a initié un Festival de chœurs à Magnac-Laval où le chant rayonne.

Chaque année, nous organisons un stage de chant sur 2 jours dans une bonne ambiance et plusieurs concerts où nous passons d'agréables moments.

Composition du bureau :

Présidente : Christianne COLOMBEAU

Secrétaire : Hélène DALLISON

Trésorière : Marie-Paule WILLEMS

Vous aimez chanter alors venez nous rejoindre !

Répétitions : jeudi de 16h45 à 18h45 – Salle de musique de l'École Primaire

Contactez-nous : T. 06 77 74 46 51 ou 06 10 34 96 85

Mail : ensemblemelodica@gmail.com



« Ce n'est pas tant le chant qui est sacré, c'est le lien qu'il crée entre les êtres »

Philippe BARRAQUÉ (Musicologue / Musicothérapeute)



À l'aube de 2021



Chers concitoyens,

L'année qui se termine ne restera pas un grand cru par de nombreux aspects. Inutile de rappeler tous les désagréments dus au COVID et à la crise économique, ils sont détaillés chaque jour longuement sur toutes nos chaînes d'information... Je veux seulement assurer ceux qui en ont le plus souffert de notre **solidarité totale et attentive**. Je pense en particulier aux commerçants, artisans et aux personnes âgées ou isolées, à ceux qui ont perdu un être cher. J'y ajoute volontiers les soignants, les malades atteints de diverses pathologies, les enseignants, les élèves et leurs parents, les agriculteurs... Je crois que la société entière a souffert, bienheureux sont ceux qui ont vécu le confinement sans conséquence !

Dans ce contexte crépusculaire, votre équipe municipale s'est mise en place à mi-année et a dû adapter son programme aux réalités du moment. En particulier il n'a pas été possible de maintenir toutes les actions « participatives » qui supposaient de vous réunir pour vous présenter à nouveau nos projets et entendre vos remarques et suggestions. De même, vos associations ont dû annuler peu à peu presque toutes leurs réunions et actions, y compris le marché de Noël et le repas des aînés. Nous avons cependant délibérément saisi les opportunités pour organiser quatre rassemblements en plein air et nous vous remercions d'y avoir largement participé. Pour le reste, vous verrez que **ce ne sera que partie remise** !

Après une phase de mise en route facilitée par des équipes d'agents municipaux compétents et dévoués, nous avons commencé à travailler sur nos projets : travaux de voirie et d'urbanisme, valorisation de notre patrimoine, soutien aux commerçants, artisans et associations, attention particulière aux personnes âgées, suivi constant et attentif de notre hôpital et de notre lycée agricole, intégration renforcée au sein de notre Communauté de Communes. **Vos élus se réunissent chaque semaine pour cela et je les en remercie**. Le résultat de leur travail ne se verra pas en un jour, mais nous vous tiendrons au courant et nous solliciterons vos avis. De plus, pendant six mois, de février à août, une équipe de professionnels du Pays du Haut Limousin et deux étudiantes en fin de Master 2 de l'université de Limoges travailleront avec nous tous à produire un diagnostic et un plan d'actions sur la revitalisation et le développement de Magnac-Laval.

On peut vraiment espérer que notre commune, notre pays et le monde entier sortiront bientôt du tunnel. Nous allons reprendre nos activités sociales et professionnelles. Mais pour cela soyons encore prudents, **appliquons les règles sanitaires majeures**, protégeons les plus fragiles. Nous avons la chance d'avoir un cadre de vie que beaucoup commencent à nous envier, même si la ruralité n'est pas toujours bien servie dans les programmes gouvernementaux. **Ne regardons pas en arrière**, mais rassemblons-nous avec **confiance et optimisme** pour agir tous ensemble pour Magnac-Laval. Retrouvons-nous dans nos commerces et sur nos marchés, consommons les productions locales, utilisons nos artisans, témoignons ainsi de notre attachement à la commune et à notre territoire.

**De la part de tous les conseillers municipaux,
et à titre personnel, je vous souhaite à tous
un excellent Noël et surtout une bonne année 2021.**



Xavier GUIBERT



Les travaux 2020



Assainissement route de Bellac et le long de la Brame

Travaux sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études INFRALIM et de l'entreprise SADE, pour un coût de 131.983 € HT (dont, agence de l'eau : 51.172 - département : 11.200).

Ceux-ci ont procédé à la réfection des canalisations d'eaux usées sur ce réseau sur 400 m/l avec la création d'un poste de refoulement face au n°17, dans une parcelle de terrain récemment acquise par la commune.

Une reprise de voirie rue de Bellac face au n°7 sur la D 7.

Travaux d'écoulement des eaux pluviales en régie communale.



Assainissement du Lotissement de Sainfoin et rue de la cascade

Travaux menés conjointement par notre commune pour les eaux usées, pluviales et potables (principalement en domaine privé) avec le bureau d'études INFRALIM et l'entreprise CISE TP pour un coût de 388.260 € HT ainsi qu'avec le SIDEPA concernant l'eau potable pour un coût de 105.000 € HT.

Ces travaux sont subventionnés par l'agence de l'eau Loire Bretagne à 40 % (91.410 €), qui aide également les travaux de mise aux normes en domaine privé chez les particuliers à condition que l'opération dite groupée soit menée par une collectivité. La somme restante est à la charge des résidents.

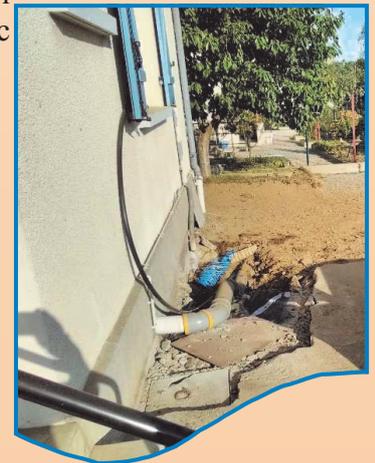
Le conseil départemental a également participé par une subvention de 35.400 € (eaux usées), 33.880 € (eaux pluviales).

A la suite de ces travaux, le SEHV (Syndicat Énergie de la Haute-Vienne) va procéder à l'enfouissement des lignes électriques et de France Télécom, de même que pour relayer les compteurs installés en bordure de propriété.

Les candélabres seront remplacés par des lampadaires leds. La luminosité sera réglable par point d'éclairage.

Fin 2021, en fonction de la météo, la voirie viendra clôturer ce chantier.

Encore une fois toutes nos excuses pour la gêne occasionnée à tous les riverains et merci à tous de leur sympathie et des relations entretenues avec les entreprises ainsi qu'avec les élus.



Contrôle et métrologie de nos stations d'épuration et sur les postes de relevage des réseaux

Il s'agit pour nous et notre gérant AGUR d'être reliés par informatique pour la maintenance et les contrôles des relevés enregistrés, envoyés à la Direction Départementale des Territoires.

Réalisé par le bureau d'études INFRALIM et la SA MAINE & VINATIER pour un coût de 27.987 €, subvention de 9.000 € de l'Agence de l'eau.

Maison du stade

Travaux de réfection des avant-toits et gouttières, réalisés



Mobiliers urbains dans nos squares et lieux publics

Des installations ont été effectuées en régie communale : tables de pique-nique, bancs, pupitre sur le chemin du Pont Peget aux Pouyades (historique du lavoir), deux abris-bus pour les écoliers à La Barre et Joliot Curie, deux autres seront installés aux villages de La Valette et Boisjeune, des buts dans la cour de l'école élémentaire, des tribunes au gymnase. Des plateformes ont été réalisées pour recevoir les éco-points à La Mornière, Les Grandes Forges, Cressac et La Vilatte.



Matériel de voirie et du service technique

Une aire de lavage pour les véhicules du service technique a été réalisée par l'entreprise SARL Martin de Magnac Laval pour un coût de 27.200 €, subventionné par le Département à hauteur de 5.440 €.

Un important investissement est fait pour le matériel de voirie, ces différents véhicules seront en fonction en janvier. Avec nos 80 km de voirie communale l'achat de matériel performant devenait un réel besoin.

Achat d'un broyeur d'accotement pour assurer les passes de sécurité d'été, matériel vendu par la SA RICARD Le Dorat pour un coût 12.000 €, acquisition d'un broyeur de branches au magasin Magnac-Jardi loisirs (le louer devenait onéreux pour notre collectivité) pour un coût de 12.360 € et enfin d'un tracteur MASSEY FERGUSON et une épareuse KHUN pour un coût de 105.480 €, à la SA BL PRO de Chateauponsac.

INCIVILITÉS

Nos agents municipaux constatent que de plus en plus de personnes laissent des encombrants ou ordures ménagères aux éco-points (téléviseurs, machines à laver, etc...).

L'ÉLECTROMÉNAGER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ A LA DÉCHETTERIE.

Merci de respecter les règles.

Notre policier municipal sera chargé de verbaliser les contrevenants.

L'Adjoint aux travaux, André MAURY.



Fleurissement

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Catégorie 1 : maison avec jardin visible de la rue

- 1 MITSON Sheila La Barre
- 2 MARTIN Jean Claude

Catégorie 2 : décor floral installé sur la voie publique

- 1 CATLEY Reginald 11 rue des Géraniums LES LÈZES
- 2 DAUBROCHE René 12 rue des Géraniums LES LÈZES
- 3 TRUFFY Jeanne 38 rue de Beaulieu

Catégorie 3: balcon ou terrasse

- 1 DESQUAIRE Josette rue Camille Grellier
- 2 DESQUAIRE Marie Claude rue Camille Grellier
- 3 JORDA Marie Madeleine 27 rue Du 19 Mars 1962
- 4 BONNAT Bernard 38 Av Joliot Curry

Catégorie 4 : fenêtre ou murs

- 1 MITSON SHEILA 6 Che des Canas LA BARRE
- 2 DEBROCHE Christine 3 rue Fénélon
- 3 AUGUSTE Roland 3 Place Jean Fayaud

Catégorie 10 : potager fleuri

- 1 MARTIN Jean Claude (jardin des enfants)
- 2 DAUBROCHE René 12 rue des Géraniums LES LÈZES
- 3 PORTIER Bernard 7 rue des Géraniums LES LÈZES



Merci à tous les participants, qui contribuent à l'embellissement de notre commune et de notre cadre de vie. Malheureusement nous n'avons pu nous réunir pour la remise des prix. Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine.



Une naissance, un arbre

Nous n'oublions pas Tiago FINET, Izzy GLONIN, Ismaïl GROS, Maoréna JAMMET, Enzo MORIN pour lesquels la plantation n'a pu avoir lieu cette année. Nous vous retrouverons au printemps 2021 pour une plantation commune avec les familles des enfants nés en 2020. Cette manifestation nous permettra également de féliciter les participants au concours communal des maisons fleuries.



Notre commune « Territoire Bio » depuis 2019. Nos équipes techniques continueront, dans le respect de la charte 0 pesticide, le fleurissement de la commune, notamment en valorisant nos entrées de ville.

Nous espérons pouvoir associer les enfants des écoles et nos anciens dans la plantation d'espaces communaux.



Les cérémonies commémoratives de 2020

Malgré les contraintes liées au respect des précautions sanitaires, toutes les commémorations habituelles ont eu lieu avec un minimum de participants.

Il était hors de question d'annuler les hommages envers tous ceux qui ont péri pour défendre nos libertés.



Les Portes de la Limousine

2020 : Une année délicate...

Comme les années précédentes, nous avons prévu de réaliser nos trois manifestations habituelles.

- ♦ Le concours régional de bovins limousins le 14 mars a été annulé la veille pour cause de Covid 19. Nous avons engagé les frais pour l'organisation mais nous n'avons eu aucune recette.
- ♦ La journée paysanne de juillet n'a bien sûr pas pu être organisée. Regrouper 500 personnes dans un même lieu n'était franchement pas possible !
- ♦ Le samedi 10 octobre dernier, nous avons enfin pu réaliser les « portes de la limousine » : concours, vente d'animaux de boucherie et vente de reproducteurs, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Une manifestation a minima avec 60% d'animaux présents par rapport aux années précédentes, très peu de visiteurs, pas de repas, des transactions limitées...

Nous sommes très heureux d'avoir pu organiser cette demi-journée pour nos éleveurs, apporteurs d'animaux déjà préparés depuis longtemps pour cette occasion.

Nous espérons que 2021 nous permettra de repartir sur nos bases habituelles et de relancer nos journées festives pour les éleveurs et le public.

L'équipe du comité des foires



Les agréables moments de l'été

Bien qu'en cette année particulière nous ayons été privés de nos rendez-vous estivaux habituels du feu de Saint-Jean, du marché de producteurs, du feu d'artifice du 14 juillet et de la fête de la rentrée, il a été possible d'assister à d'autres événements conviviaux dont voici un résumé :

- ◆ Le 25 juillet : **Balade aux flambeaux** au programme varié, dont les chants de la chorale Mélodica au verger des enfants, puis départ vers l'étang des Pouyades par son chemin pédestre, collation à l'arrivée où un public nombreux attendait les marcheurs. Puis très beau feu d'artifice agrémenté par la Chorale de la Basse Marche et les lueurs scintillantes de lanternes flottantes sur l'eau. Vers minuit, retour des marcheurs au point de départ éclairé par des lampions multicolores sous un ciel étoilé pour la plus grande satisfaction de tous.



- ◆ Le 23 août, **balade « gourmande »**, cette fois-ci, départ du stade de Magnac-Laval vers la salle des fêtes de l'espace du Rocher avec une halte réservée à l'apéritif et l'entrée (melon-jambon), puis direction Puygibaud pour un arrêt dédié au plat de résistance (pâte de pommes de terre - saucisses) et enfin un dessert gourmand (fromage - tarte) caché dans un chemin près de La Plauderie. Retour à Magnac-Laval des marcheurs rassasiés.



- ◆ Le 12 septembre : **premier forum communal des associations** en plein air, au gymnase et dans le local sportif de la salle de spectacle, pour faire découvrir aux visiteurs les différentes activités des associations. En complément, un programme original était proposé grâce aux démonstrations de l'atelier théâtre, des clubs de pétanque, musculation, judo et country, ainsi que divers jeux comme les sept questions de Saint Maximin au stand dédié à la Confrérie. La deuxième édition de 2021 comportera des variantes et sera encore plus attractive pour le plaisir de tous.

- ◆ Les 18, 19 et 20 septembre : **Les journées du Patrimoine**. Commencées avec un peu d'avance le vendredi 18 septembre au soir, les journées du Patrimoine ont débuté avec la projection de films de Madeleine Beaussage pour nous rappeler comment nos paysans vivaient autrefois et faire un clin d'œil à nos jeunes agriculteurs méritants. L'exposition dans l'entrée de la salle de spectacle du 19 septembre était un relais entre ce qui avait été mis en valeur la veille au soir et le thème du lendemain sur Fénelon, Magnac et son Collège. Les explications d'Éric Sparhubert lors de sa conférence puis de sa visite guidée où il avait été rejoint par Mickaël Thoury ont permis aux spectateurs de découvrir des aspects méconnus du bourg et du Vieux Collège qui, bien qu'un lieu d'enseignement fut aussi transformé suivant les époques en caserne et en mairie.



Un grand merci pour leur collaboration à Madeleine Beaussage pour son dévouement, Éric Sparhubert et Mickaël Thoury pour leur expertise, Messieurs Jean Commergnac et Jean-Michel Portron pour leurs prêts de documents, Monsieur le Directeur du Vieux Collège pour avoir autorisé l'accès extérieur de l'établissement ainsi qu'à notre policier municipal, aux personnels techniques et de la mairie sans lesquels toutes ces animations n'auraient pu avoir lieu.

Rendez-vous en septembre 2021 avec de nouvelles surprises.

Notre Patrimoine

Pour beaucoup d'entre nous, l'histoire de notre pays magnachon revêt une importance particulière. Comme promis lors des journées du patrimoine 2020, un appel est lancé pour compléter nos précieuses archives municipales.

Si vous souhaitez confier ou prêter des biens ou documents de toutes sortes tels que des photographies ou des cartes postales par exemple, il vous sera délivré des reçus. Si vous préférez reprendre vos originaux, nous procéderons éventuellement à des copies avec votre accord préalable.

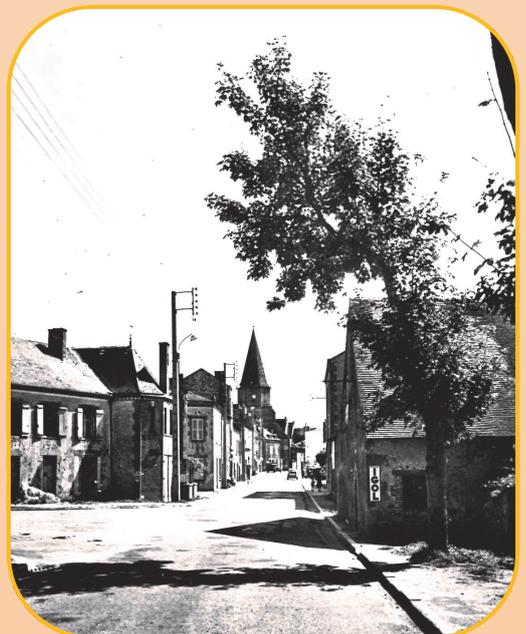
Pour participer à cette action, nous vous demandons de bien vouloir le signaler à la mairie, sur place ou par mail à mairie@magnac-laval.fr ou par téléphone au 05.55.68.52.54.

Merci pour votre future participation.

Nous vous souhaitons une année 2021 sereine et espérons avoir l'occasion de vous proposer de nouvelles animations et expositions que vous apprécierez.

Bien cordialement,

Christine DEBROCHE.



Commerçants et Artisans



Le projet de la « nouvelle équipe » était de rendre plus visible chaque commerce pour les gens de passage à Magnac-Laval. Une dynamisation de la signalétique était nécessaire. Chose faite, dans un premier temps, grâce aux oriflammes offerts à tous les commerçants et aux banderoles placées aux entrées du bourg.

Pour la prochaine étape, une partie de notre réflexion se porte sur l'éventuelle installation de totems aux différentes entrées du bourg mais de nombreuses modalités restent à définir.

Dans le contexte économique très délicat de l'année 2020, nous avons également décidé d'offrir à tous un encart publicitaire dans ce numéro de Magnac Info.

Enfin, dès que les conditions sanitaires le permettront, nous organiserons une réunion d'échanges et de partage autour des nouvelles idées concernant la vie économique de notre commune. Dès à présent la communauté de communes a entrepris la mise en place d'une plateforme commune de services au profit de tous. Nous suivrons ce projet.

Cette année 2020 aura été des plus pénibles pour nos commerçants et artisans qui représentent la vie économique de notre commune. Ils ont besoin de notre soutien et nous avons besoin de leurs services. Pensez à eux, consommez proche et consommez mieux !! Nous avons un large choix de commerces et de professionnels qui méritent notre attention, profitez-en !!

En attendant, bonne fin d'année à tous et surtout

« SOUTENEZ VOS COMMERCEs, CONSOMMEZ LOCAL ».

coiffure, mince et ongles
sur rendez-vous



angelique

5 avenue le transloy
87190 Magnac-Laval

0555685461

87190 MAGNAC-LAVAL
06 61 46 26 94
09 83 89 46 11
roulon.alex@gmail.com
www.roulon.alex.com

S.A.R.L. 
ROULON Alex

PEINTURE & DÉCORATION
PARTICULIERS - ENTREPRISES - COLLECTIVITÉS

- ↳ Traitement & Peinture de Toitures
- ↳ Revêtements Sols & Murs
- ↳ Ravalements de Façades
- ↳ Ponçage & Vitrification de Parquets

 SAS MHA
Contrôle technique automobile

Zone Artisanale SIRVENON
87190 Magnac Laval

Auto Contrôle Magnac Laval

mha2@orange.fr
05 55 68 17 17



Entreprise Didier Courcelle
TRAVAUX PUBLICS

Terrassement-Assainissement
individuel et collectif-Filtre à
roseaux-Drainage-Démolition
curage de fossé- Bitume et
goudronnage-VRD



18 rue du 19 mars 1962
87190 MAGNAC-LAVAL
didier.courcelle87@orange.fr
0680102415//0555686570

BLONDET JARDIN SERVICES
 Z.A. de SIRVENON 87190 MAGNAC LAVAL
 Tél. 05.55.68.67.21 Portable 06.82.11.81.68



POUR TOUS VOS TRAVAUX D'ENTRETIEN

TAILLE de HAIES et ARBUSTES - ENTRETIEN des MASSIFS
 - TONTE - DEBROUSSAILLAGE...

BENEFICIEZ D'UNE REDUCTION D'IMPOTS
 Selon loi de finance en vigueur



SARL MAGNAC JARDI LOISIRS
IMPASSE LA RENARDIERE
87190 MAGNAC LAVAL
 Tel : 05 55 68 54 86

VENTE ET REPARATION TOUTES MARQUES
 DE MATERIEL DE MOTOCULTURE, CYCLES
 ET MOTOCYCLES
 JARDINERIE, MATERIEL DE PECHE ET CHASSE .
 VETEMENTS CHAUSSANT ET ALIMENTATION ANIMALE
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
DE 9H A 12H ET DE 14H30 A 18H30

« TENDANCE COIFFURE »



Véronique et Florence

Rue Fénélon
 87190 Magnac-Laval
 Tél : 05.55.68.63.13

Une esthéticienne est à votre
 disposition une fois par mois
renseignez-vous !

HOMMES – FEMMES – ENFANTS
COIFFURE DOMICILE



Z.A. de SIRVENON 87190 MAGNAC LAVAL
 Tél. 05.55.68.67.21 Portable 06.82.11.81.68
 www.les-jardins-d-olivier.com

**Création de jardins - Engazonnement - Vente et
 plantation de végétaux - Clôture - Dallage - Bassin
 Installateur de piscines bois**

Un sinistre sur mon véhicule
Je choisis mon réparateur ! C'est mon droit !
 Je suis propriétaire de mon véhicule, j'ai payé mon assurance.
 Je ne me laisse pas imposer un garagiste par mon assureur !

Confiez-nous votre véhicule vous ne paierez pas plus cher.

Votre concessionnaire.




Avenue François Mitterrand
 87190 Magnac-Laval
05 55 68 63 62
 az.automobiles87@gmail.com

Sécurité Qualité Service Conseil Proximité



viandes et saveurs
Brun Frédéric

5 rue Jules Courivaud
 87190 Magnac-Laval

05 87 77 98 75
 06 63 72 89 88
 frederic.brun93@sfr.fr

ENT. PAILLER PASCAL

Maçonnerie - Rénovation - Isolation
 Charpente - Couverture - Zinguerie
 Plâtrerie
 Démoussage de toiture
 Monuments funéraires
 (caveaux - marbrerie)



Les Grandes-Forges - 87190 MAGNAC LAVAL
Tél. : 05 55 68 58 73 - Fax : 05 55 60 79 21
 332 343 995 RM 87 - APE 452 V - Email : pascalpailler87190@orange.fr



CRÉDIT AGRICOLE DE MAGNAC LAVAL

2 Rue Camille Grollier
 87190 Magnac Laval
 05 87 59 05 55

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de Centre-Ouest. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 3012
 9877 437 4123 Ungeges. Siège social : 28 boulevard de Normandie - 87084 Limoges Cedex. Tél. 05 85 55 75 20 - www.cca-centreouest.fr. Société de
 courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 002 854.



MAGNAC-LAVAL

Horaires d'ouverture
 Du lundi au jeudi de 9h à 12h30/15h à 19h
 Vendredi et Samedi ouvert sans interruption de 9h à 19 h
 Le dimanche de 9h à 11h45





École maternelle

Semaine du goût à l'école maternelle

A l'école maternelle de Magnac-Laval, les élèves ont participé à la semaine du goût, du 12 au 16 octobre 2020.

Dictée à l'adulte par les moyens de Petite Section/Moyenne Section :

En classe, nous avons utilisé nos cinq sens pour découvrir différents fruits : pommes du pommier de la cour de récréation, poires, morceaux de bananes fraîches et séchées, pamplemousses, oranges, châtaignes.... Après, il fallait fermer les yeux et reconnaître ce que c'était, en goûtant avec notre langue. Ce n'était pas toujours facile.



Nous goûtons des oranges et des pamplemousses.



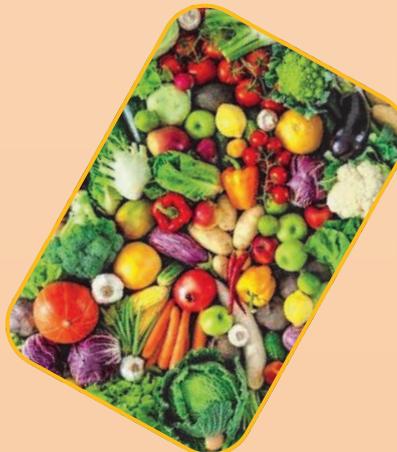
Nous observons, touchons, sentons et comparons les feuilles, les bogue et les fruits du châtaignier et du marronnier. La bogue de châtaigne ressemble à un hérisson en boule.

Classe des Moyens Grands :

A la cantine :

Découverte de fruits et légumes (aubergine, avocat, panais, fenouil, figue, coing...)

Dégustation de différentes préparations (chips de céleri, madeleines de patate douce, soupe de poisson, gaufre à la betterave...)



En classe :

Reconnaissance d'aliments blancs (sel, sucre, farine, noix de coco, ail) et de liquides pour découvrir les différentes saveurs (salé, sucré, acide, amer) grâce aux organes des sens. Cuisine à base de citrouille en version salée (soupe) et sucrée (tarte).

École élémentaire

Rentrée 2020 particulière à l'école élémentaire

Cette année, notre école a perdu 2 élèves par rapport à l'année dernière et compte donc 85 enfants et 4 classes :

* **La classe de Mme PALLIER** (20 élèves : 8 CE2, 12 CP) en niveau double

* **La classe de Mme SEMAVOINE** (21 élèves de CE1) en niveau simple

* **La classe de Mr AURICOMBE** (23 élèves : 5 CE2, 18 CM1) en niveau double

* **La classe de Mr BASCOULERGUE** (notre directeur) **et de Mme DUBOIS** le jeudi (21 élèves de CM2) en niveau simple.

Voici ce que nous disent les enfants de l'école élémentaire :

À cause de la crise sanitaire du COVID 19, nous devons respecter les gestes barrières. Par exemple, nous nous lavons souvent les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique, nous essayons de ne pas trop nous toucher ou mélanger les classes entre elles, nous avons des caisses de jeux différentes et chaque groupe joue dans une zone de la cour. Nous rentrons et nous sortons de l'école par 2 entrées différentes et en décalé de 5 minutes. Pareil pour les récréations que nous faisons en 2 fois, 2 classes par 2 classes. Et puis surtout, depuis le 2 novembre, nous sommes obligés de porter un masque tout le temps sauf quand nous mangeons : et ce n'est pas facile !!

Malheureusement, pour l'instant, certains projets et sorties sont annulés ou reportés comme le cross ou «Ecole et cinéma ». Pourtant, nous avons quand même pu élire nos 8 délégués de classe comme chaque année et nous avons choisi : Louna et Lucka (CP/CE2), Emma et Hugo (CE1), Loïc et Mathéo (CE2/CM1), Inès et Nathan (CM2).



Grâce à la mairie, nous avons de nouvelles cages de football très grandes, des bancs colorés sous les arbres et un grillage tout neuf autour de la cour. Les maîtres nous ont dit qu'il y avait aussi une nouvelle installation pour alerter en cas de risque d'attentat par exemple. Nous allons peut-être aussi avoir bientôt un nouveau tableau blanc interactif et un ordinateur...



Et puis surtout, nous espérons retrouver une vie scolaire « normale » le plus vite possible !!! La classe de CE1

LA SEMAINE DU GOUT

A l'école élémentaire de Magnac-Laval, les élèves ont participé à la semaine du goût du 12 au 16 octobre 2020.

Tout d'abord, nous avons pu cuisiner de nouvelles recettes (gaufres à la betterave, madeleines à l'anchois, cakes à la patate douce et au gingembre...) par petits groupes accompagnés bien sûr de Philippe et Marlène nos deux super cuisiniers !



Ensuite nous nous sommes réunis dans la cantine en compagnie de la maîtresse et du maître. Philippe et Marlène nous ont posé des questions sur des fruits et des légumes qu'ils avaient préalablement ramassés. Nous nous sommes rendu compte que nous ne les connaissions pas tous très bien.

Enfin nous avons commencé la dégustation de plusieurs mises en bouche réalisées par Philippe et Marlène (chips avec de la peau de céleri, soupe de poissons, samossas ...). Nos deux cuisiniers nous ont fait découvrir des goûts différents et des associations surprenantes avec du salé, du sucré, de l'acide et de l'amer.

Encore un grand merci à Philippe à Marlène qui nous ont régales toute la semaine !!!

La classe des CM2



L'école élémentaire s'engage dans le développement durable : Nettoyons la nature



Le vendredi 9 octobre, toutes les classes de l'école élémentaire sont allées nettoyer la nature dans la ville de Magnac-Laval.

La classe de CP/CE2 est allée autour du gymnase, les CE1 se sont rendus vers la salle des fêtes, les CE2/CM1 aux alentours de l'Intermarché et les CM2 ont nettoyé la nature au jardin des enfants.

Cette sortie s'est faite en collaboration avec les magasins Leclerc qui nous ont offert des chasubles, des gants et un goûter.

Au cours de cette après-midi, nous avons trouvé des déchets de toutes sortes: du plastique, du papier, beaucoup de mégots de cigarettes, des morceaux de verre, de la ferraille...

Cette manifestation nous a permis de faire une bonne action, nous avons participé à la protection de la nature et donc de notre planète.



L'ensemble des élèves de Magnac-Laval disent : « STOP » aux déchets!
Article écrit par la classe de CP/CE2

Accueil de loisirs



L'accueil de Loisirs de Magnac-Laval accueille vos enfants (de 3 ans (propre et scolarisé) à 12 ans) de 7h30 à 18h30, pendant les vacances scolaires d'octobre, de février, d'avril et de l'été (tout juillet et la première semaine d'août).



Pour les vacances d'octobre qui viennent de se dérouler, nous étions sur le thème « Monstres & Créatures », avec des enfants venus en nombre... malgré une période sanitaire compliquée (tout est mis en œuvre pour la sécurité et le bien des enfants, animateurs et familles).

L'épanouissement et la vie en collectivité sont les maîtres-mots de l'accueil de loisirs avec des enfants toujours heureux de leur séjour. Les activités sont établies en fonction des besoins et envies des enfants, qu'elles soient manuelles ou sportives. Nous effectuons également une sortie par semaine, afin de permettre aux enfants de vivre de nouvelles expériences. Tout comme la mise en place régulière de soirées, qui permet de rester à l'accueil de loisirs jusqu'à 21 h 30. Un moment très convoité !



Sans oublier que lors de ces dernières vacances, nous avons remporté la 1^{ère} place d'un concours organisé entre les 6 ALSH de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche. L'objectif était de réaliser une banderole sur le thème « Monstres et Créatures », sans aucune aide des animateurs. Des enfants impliqués, ainsi que des parents très motivés pour faire gagner leurs enfants (concours sur Facebook remporté avec presque « 200 j'aime »).



Pour l'ALSH des mercredis, celui-ci se déroule à l'accueil de loisirs du Dorat.

Curieux de venir découvrir l'accueil de loisirs de Magnac-Laval ? :

N'hésitez pas à contacter Guillaume Jusiak au 06.43.55.34.06 ou par mail : gjusiak@cchlem.fr

Lycée agricole

Une rentrée prometteuse au lycée Agricole de Magnac-Laval !

Les élèves, étudiants et apprentis sont au rendez-vous de cette nouvelle année scolaire. Une hausse significative des effectifs réjouit les équipes pédagogiques. Cette année, le lycée accueillera donc plus de 200 élèves et étudiants et une cinquantaine d'apprentis.

La logistique doit suivre !

Mais tout ce petit monde doit se partager l'espace : véritable casse-tête pour répartir les salles selon la taille des classes et les besoins pédagogiques. Il en va de même pour les internats qui sont occupés à 100 %. L'une des particularités du site est d'accueillir essentiellement des apprenants internes. Les étudiants en BTS sont logés dans le bourg de Magnac-Laval.

Pour nous aider dans cette mission, le Conseil Régional a investi dans un internat de 100 places en 2019 et met en œuvre dans sa programmation une rénovation des bâtiments administratifs ainsi qu'un internat supplémentaire.

La crise sanitaire du moment ne simplifie pas l'organisation en ajoutant des contraintes supplémentaires, en particulier au self. Afin de respecter la distanciation physique en gérant les flux d'entrée au self, la mairie de Magnac-Laval a mis à disposition des chapiteaux. Des déjeuners et des réunions en extérieur ont donné un petit air de vacances à une reprise néanmoins studieuse.

La crise sanitaire freine la pédagogie.

De beaux projets pédagogiques ont pu se réaliser avant le confinement : stages collectifs Santé Sécurité et Développement Durable, opération "Nettoyons la nature", etc.

Mais le "re-confinement" a bloqué bon nombre de projets de nos BTS qui auraient dû se dérouler sur le territoire : "randonnée gourmande", "salon des métiers autour des animaux" et bien d'autres.

Mais restons confiants et ce ne sera que partie remise !



L'animalerie pédagogique.

De ce côté, nous avons réorganisé l'espace pour préparer les réformes de diplômes à venir. Mais notre principale préoccupation reste le bien-être de nos animaux et l'aménagement de leurs espaces. Beaucoup de projets sont encore dans nos cartons et nous vous invitons à les découvrir au mois de mars lors de nos journées portes ouvertes.

Les apprenants du Lycée et toute l'équipe tiennent à remercier la Mairie de Magnac-Laval et son équipe technique pour son soutien logistique et son accompagnement.



Les finances communales



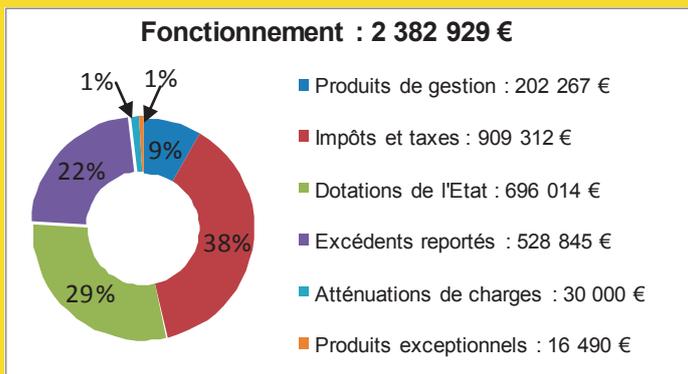
Habituellement voté en début d'année, le budget 2020 a été présenté au conseil municipal le 29 juillet dernier.

La crise sanitaire ayant entraîné un report de l'installation du conseil municipal au 27 mai 2020, l'État a exceptionnellement autorisé les communes à adopter leurs budgets jusqu'au 31 juillet 2020.

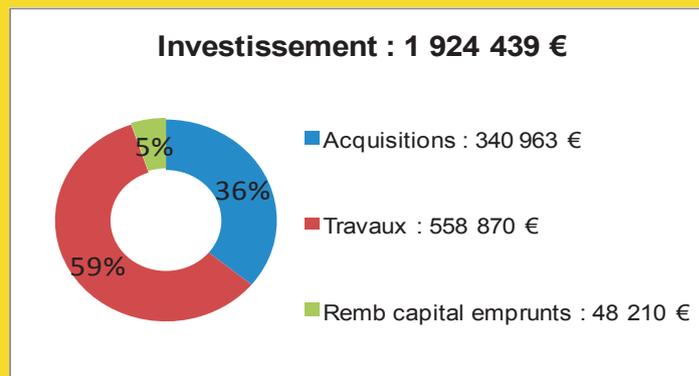
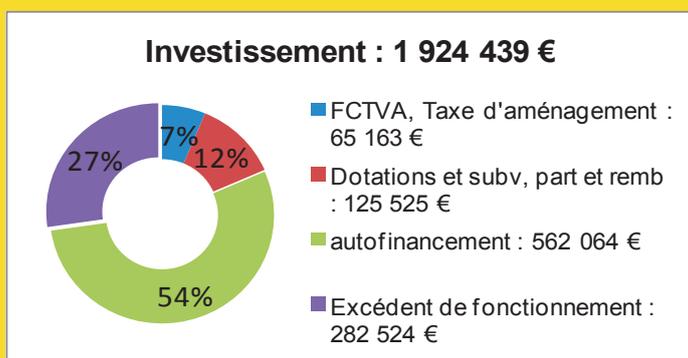
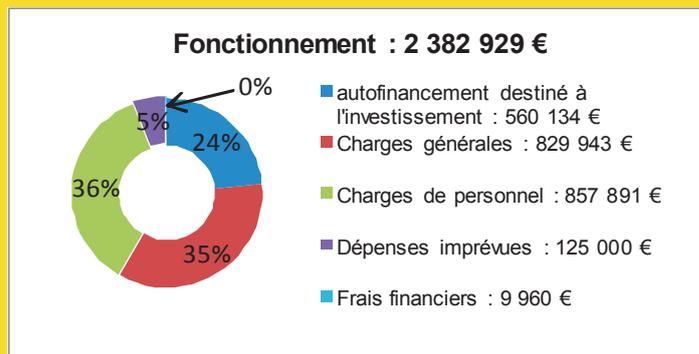
La période entre l'installation du conseil et le vote des budgets a permis de chiffrer des travaux et projets prévus par la nouvelle équipe municipale.

Ce budget s'inscrit dans la transition entre deux équipes municipales avec des travaux et des projets débutés par l'ancienne équipe (réhabilitation des réseaux assainissement, eaux pluviales et eau potable du lotissement Sainfoin, couverture du lavoir du pont Peget, ...) et de nouveaux projets (acquisition d'un tracteur et d'une épareuse, acquisition d'un broyeur d'accotement, organisation de manifestations, ...)

D'où vient l'argent ?



Où va l'argent ?



SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS



ASSOCIATIONS	Attributions 2020	ASSOCIATIONS	Attributions 2020
A S LPA MAGNAC LAVAL	200 €	COOPERATIVE MATERNELLE	450 €
AAPPMA « La Brame-La Semme »	550 €	ENSEMBLE VOCAL MELODICA	400 € + 400 € si concert sur présentation budget prévisionnel
ACCA	600 €	FNATH	150 €
AHMS	350 €	GYM CLUB	300 €
AMICALE POMPIERS	2000 €	HAND BALL	3000 €
ANCIENS COMBATTANTS	La commune paiera les gerbes	JUDO	800 €
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES	600 €	LA FRATERNELLE	500 €
CAM FOOT	1000 €	Association culturelle de Magnac-Laval	1000 € + 1000 € si concert sur présentation budget prévisionnel + 1000 € si concert sur présentation bilan
Carpe nord 87	150 €	PETANQUE CLUB	300 €
CHORALE DE LA BASSE MARCHE	300 € + 600 € si fête	RMJ	600 €
CLUB FORME	150 €	Société Avicole du Haut Limousin	600 €
MOTO CLUB	1000 €	VELO CLUB MAGNACHON	200 € + 300 € si course cycliste

Budgets annexes industriels et commerciaux

Libellés	investissement	fonctionnement
Service de l'assainissement	599 119 €	278 956 €

Carrières
DESMARAIS

- Sable
- Gravier
- Tout-venant

➤ Enlèvement à la carrière
➤ Livraison à domicile



Les Six Bornes - Route de Dompierre Les Eglises
87 190 MAGNAC-LAVAL
Tél : 05.55.68.51.04

VOTRE AGENCE
À Magnac Laval
22, avenue Jules Courivaud
Tél. 05 55 68 61 40

groupama.fr
0 800 250 250



Groupama
la vraie vie d'assuré ici

Informations

Abandons et périls

Plusieurs immeubles dans le bourg et les villages ne sont plus entretenus sont en état de délabrement avancé. Certains se sont même déjà en partie effondrés. La commune s'occupe activement de ce sujet, mais il faut savoir que les procédures peuvent être longues, fastidieuses et coûteuses. Il faut dans un premier temps aviser les propriétaires ou leurs héritiers, ils sont parfois insolvable, partis à l'étranger ou inexistant. Le seul fait qu'il n'y ait aucun propriétaire connu n'autorise pas la mairie à agir directement pour engager des travaux, elle doit engager une procédure de "bien sans maître" qui peut durer plusieurs années. Sachez néanmoins que nous ne sommes pas inactifs et que nous mettons tout en œuvre afin que ces bâtiments ne s'effondrent pas et ainsi protéger les administrés et les immeubles mitoyens. Plusieurs dossiers sont ainsi ouverts et sont traités d'urgence en ce moment même. Toutes les solutions sont envisagées pour que des réhabilitations puissent se faire le plus rapidement possible.

Nos animaux de compagnie

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des nuisances et des dégâts que ces derniers peuvent causer. Les chiens ne doivent pas divaguer, notamment car ils peuvent provoquer des accidents ou s'en prendre à des promeneurs ou cyclistes. Les aboiements intempestifs sont aussi une nuisance pour le voisinage et les excréments doivent être ramassés.

Pour ce qui concerne les chats, ces animaux se reproduisant extrêmement vite, il est préférable de procéder à leur stérilisation avant de leur laisser la liberté, afin de stopper la prolifération. Cette année encore, les associations dont la SPA font face à d'énormes difficultés et voient arriver un nombre toujours plus important de chatons errants ou abandonnés. Ces animaux, par manque de soin, sont porteurs de maladies et les transmettent aux autres animaux.

000009

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la Ville de **MAGNAC-LAVAL** (Haute-Vienne)

OBJET :
Divagation des chiens
et des chats

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2,
- Vu l'article L211-22 du Code Rural,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens et chats,

ARRETE

Article 1 : Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics sur l'ensemble du territoire communal.

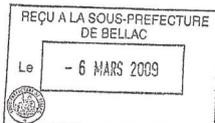
Article 2 : Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Fait à Magnac-Laval, le 4 mars 2009
Le Maire,







Les amis des chats

15, square des jeunes - 87290 Châteauponsac

Tél. : 06 85 56 42 42

lesamisdeschats87@orange.fr

2020 : Une année que personne n'oubliera.

À notre quotidien, qui constitue déjà un combat permanent, sont venues s'ajouter des difficultés... et ce dans tous les domaines. Mais nos activités, elles, ne pouvaient s'arrêter : abandons, naissances multiples de chatons dont certains tentent, lâchement, de se débarrasser, de façon cruelle et honteuse.

Nous avons cependant toujours répondu aux appels à l'aide et cherché des solutions. Nous ignorons où cette situation nous conduira. Certains d'entre vous nous ont spontanément soutenus et nous les en remercions, mais les besoins sont énormes. Seule la solidarité nous permettra de continuer à être efficaces.

Diffusez ce message : il nous faut beaucoup de mains et des têtes bienveillantes.

Les « 4 pattes » méritent notre investissement à tous. Nous rappelons que tout don à l'association donne droit à un reçu pour une déduction fiscale.

Retrouvons-nous en l'an 2021 que nous souhaitons très bon et sans obstacles pour tous.

**Chamicalement.
La présidente, Danielle Bonnet.**

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Mesdames et messieurs les Maires
du département de la Haute-Vienne

Conséquences du Brexit pour les ressortissants britanniques vivant en France pour ce qui concerne leur droit au séjour

Réf : directive 2004/38/CE (relative au droit au séjour des citoyens de l'UE)
décret n°2020-1417 du 19 novembre 2020 (JO du 20 11 20)

Comme vous le savez, le Royaume-Uni va quitter l'Union européenne le 1^{er} janvier prochain.

Pendant l'année 2020, une période de transition s'est ouverte sans modifier la situation des particuliers et des entreprises, afin de préparer la mise en œuvre de l'accord de retrait et d'anticiper la relation future entre l'UE et le Royaume-Uni. Une seule chose a changé pour les ressortissants britanniques en France à compter de la date de retrait : les ressortissants britanniques résidant en France n'ont plus pu participer aux élections municipales, tant en qualité d'électeur qu'en tant que candidat.

La fin de la période de transition au 31 décembre 2020 aura des conséquences pour les citoyens et les acteurs économiques.

Un accord conclu le 17 octobre 2019 permet aux ressortissants britanniques (et aux ressortissants étrangers membres de leur famille) qui résident en France avant le 1^{er} janvier 2021 de voir leur droit au séjour et d'accès au travail maintenu.

Le décret n° 2020-1417 du 19 novembre dernier introduit dans le droit national les dispositions de l'accord de retrait en ce qui concerne le droit d'entrée, de séjour et d'accès au travail ainsi que les droits sociaux des citoyens britanniques et des membres de leur famille relevant du champ d'application de cet accord.

Ainsi à compter du 1^{er} octobre 2021, les britanniques (qui résident en France) devront être obligatoirement en possession d'un titre de séjour.

Copie à Mme le Sous-préfet de Bellac et Rochechouart

.../...

Depuis le 19 octobre dernier, les ressortissants britanniques (et les membres de leur famille) peuvent déposer leur demande d'un titre de séjour en ligne par le biais d'une plateforme internet dédiée (<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr>) ; cela concerne ceux qui sont installés en France avant le 1^{er} janvier 2021. **Ils ont jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer cette démarche.**

Le système de téléprocédure générera l'édition automatique d'une attestation de dépôt ; un courrier électronique fixera un rendez-vous en préfecture (du lieu de domicile) et permettra à celle-ci de délivrer des titres spécifiques (de 5 ans ou 10 ans) comportant la mention de l'accord de retrait.

Je vous précise que ces titres (délivrance, renouvellement et duplicata) seront gratuits. Ils mentionnent le droit d'exercer toute activité professionnelle, quels que soient les motifs et conditions du séjour.

Les citoyens britanniques qui arriveront en France à compter du 1^{er} janvier 2021, soit après la fin de la période dite transitoire, seront assujettis aux règles de droit commun d'entrée et de séjour pour s'installer sur le territoire français, impliquant notamment l'obtention préalable d'un **visa long séjour** et un dépôt de demande de titre de séjour au moyen des démarches des ressortissants de pays tiers.

Néanmoins, l'accord de retrait prévoit, selon certaines conditions, qu'une arrivée postérieure au 1^{er} janvier pourra entraîner la délivrance d'un titre si les ressortissants britanniques justifient de liens familiaux avec un citoyen britannique déjà établi en France ou s'ils sont descendants d'un citoyen britannique établi avant cette date.

Pour les mineurs devenant majeurs le titre de séjour doit être demandé au cours de l'année qui suit le dix-huitième anniversaire pour les personnes qui atteignent l'âge de la majorité après le 31 décembre 2020. Les personnes mineures peuvent solliciter le titre de séjour à partir de l'âge de 16 ans dans le cas où ils déclarent vouloir exercer une activité professionnelle.

Un site internet (<https://brexit.gouv.fr>) permet aux ressortissants britanniques de connaître les conséquences juridiques de la sortie de leur pays de l'Union européenne et toutes les formalités administratives désormais à accomplir en France.

Pour ce qui concerne leurs démarches en Haute-Vienne, outre la téléprocédure (<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr>) précédemment évoquée, l'adresse fonctionnelle suivante pref-etrangers@haute-vienne.gouv.fr permet d'obtenir une réponse à toutes questions posées sur les demandes de titres de séjour en cours.

Seymour MORSY

Piège à frelons asiatiques



2 - Utilisez un appât sélectif pour attirer les frelons asiatiques

- un quart de volume de **sirop de grenadine ou de cassis**, utilisé pur ;
 - un demi-volume de **bière brune** ;
 - un quart de volume de **vin blanc** (qui repousse les abeilles).
- Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ.

3 - Utilisez les pièges à frelons asiatiques aux bonnes périodes

Afin de piéger sélectivement le frelon asiatique, ne mettez vos pièges en place **que pendant 2 périodes bien précises**, afin d'éviter que trop d'insectes autres que des frelons asiatiques ne soient piégés :

- du 1^{er} février au 15 avril, période où le frelon asiatique sort d'hibernation et du 15 octobre à la fin novembre.

4 - Placez les pièges à frelons asiatiques

- Placez un ou plusieurs pièges, selon la taille de votre jardin.
- Placez les pièges **en hauteur**, par exemple dans un arbre.

Placez-les **en dehors des endroits assidûment fréquentés** : terrasse, entrée de la maison, terrain de jeux des enfants...

Calendrier des manifestations 2021

Le comité de rédaction du Magnac-Infos vous informe qu'il a été demandé à toutes les associations magnachonnes les dates concernant les différentes manifestations sur l'année 2021.

Malheureusement, compte tenu des dispositions sanitaires actuelles et vu l'incertitude sur les mois à venir, peu d'associations ont répondu. Bien sûr les manifestations se tiendront si les conditions sanitaires le permettent.

Le Club de Hand Ball :

- dimanche 27 juin 2021, tournoi sur gazon
- dimanche 4 juillet 2021, Assemblée générale
- samedi 28 août 2021, tournoi féminin

La Confrérie St Maximin :

- samedi 3 avril après midi, Assemblée générale
- samedi 15 mai après-midi, Procession de la Lieue en l'honneur de la Vierge
- dimanche 23 mai, Messe de Pentecôte suivie de la Procession des remparts avec les Reliques et la Statue de St Maximin
- lundi de Pentecôte 24 mai, Grande Procession de 9 lieues en l'honneur de St Maximin.

L'Amicale Seniors et Foyer du 3ème Age :

Assemblée générale 9 janvier, Concours de belote 6 février, repas 28 février, loto 28 mars, thé dansant 18 avril, voyage côte d'Armor du 4 au 9 juillet, grillade 2 septembre, loto 1er octobre, belote 6 novembre.

Une journée tapis rouge à définir.

Calendrier 2021 du V.C.M.L. :

- 16 mai 2021 : Course de Puységaud
- 19 Juin 2021 : La randonnée Maurice Dandrieux
- 29 Août 2021 : Course la Saint-Martinoise (St Martin le Mault)

L'AHMS 338e RIR :

Compte tenu de l'incertitude de l'évolution de la situation sanitaire, la Galette des Rois prévue le 16 janvier 2021 est annulée.

Les manifestations à prévoir pour 2021, nous voulons être optimistes et prévoyons :

- samedi 29 mai à 12h à la Salle des Fêtes un repas offert aux adhérents, pour fêter le 25ème anniversaire de l'association au mois de mai.
- mercredi 2 juin à 16h à la Salle Maurice Lajoux, l'Assemblée Générale.
- en septembre un voyage d'une journée, si les conditions sanitaires le permettent.
- en ce qui concerne le voyage prévu en 2020 à Verdun et Colombey les Deux Églises, il est encore trop tôt pour le confirmer en 2021.
- samedi 16 octobre le banquet annuel de l'Association à partir de 12h à la Salle des Fêtes de Magnac-Laval.
- l'organisation d'une exposition 1914-1918 avec le concours de la Commune de Magnac-Laval autour du 11 novembre 2021.

Chorale de la Basse-Marche :

- samedi 19 décembre à 18h, la chorale et groupe Decrescendo à l'église de Verneuil Moustiers
- dimanche 17 janvier 2021 à 16h, Les Sœurs Marie Joseph, concert de Noël à la chapelle
- samedi 13 mars à 18h, invitation de la Chorale de Lathus à Azat Le Ris. Après le concert, repas sur réservation : Mme Nicolet : 05 87 77 99 81 ou Mme Crozier : 05 55 60 61 04
- dimanche 27 juin à 15h, les 50 ans de la Chorale, activités : chorale de la Basse Marche et groupe, chorale Mélodica, chorale des enfants de l'école de Magnac-Laval, groupe folklorique « Lou Gerbassou » d'Ambazac à la salle de spectacle.



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans



mlrurale87@wanadoo.fr



<https://www.facebook.com/mlrhv87/>



<https://www.missionlocaleruralehautevienne.c>

4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de limoges)
Une équipe de **28 professionnels** et des **services gratuits**

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE pour les 16-25 ans

Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé
Un conseiller référent pour toutes vos démarches

- ⇒ **EMPLOI** : Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...
- ⇒ **ORIENTATION** : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- ⇒ **FORMATION** : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...
- ⇒ **VIE QUOTIDIENNE** : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ? Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.



Point d'accueil le plus proche de chez vous

Mission Locale Rurale de la Haute Vienne
Antenne de BELLAC
2 rue du Coq,

Pour convenir d'un rendez-vous... **N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 05.55.68.87.54**

Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !
Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins

Un **Relais Emploi** et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.
2 conseillères dédiées à la **relation entreprises**.
Une **référente Handicap** et une **référente Alternance / Apprentissage**
1 conseillère dédiée à la **Formation Professionnelle**.

⇒ Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures

Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

⇒ Un appui au recrutement

Identifier et analyser vos profils de postes.

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.

Informers sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.

Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

Association de Solidarité et d'Aide par le Travail



A.S.S.A.T
Association de Solidarité
et d'Aide par le Travail

Pour répondre aux besoins réguliers ou ponctuels des particuliers, des collectivités et des entreprises, l'ASSAT propose ses services de mise à disposition de personnel sur la commune pour :

- Ménage, Repassage, Aide aux courses, Aide à la cuisine ...
- Entretien Espaces verts (tonte, Jardinage, Bêchage, Débroussaillage...)
- Soins aux animaux
- Petits travaux de Bricolage
- Manœuvre Bâtiment, Manutentionnaire
- Nettoyage de locaux



L'EI de la Gartempe quant à elle, propose ses interventions avec matériel ainsi qu'un devis gratuit concernant :

- Entretien Espaces verts (tonte, débroussaillage, taille de haies, taille d'arbres ...)
- Petits travaux de Bricolage
- Petits travaux de Maçonnerie
- Pose de clôture
- Nettoyage Haute Pression
- Déménagement, Débarras



N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations

au 05 55 76 13 40 ou au 07 78 05 13 06

assat87@orange.fr



SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OVVS NOUVELLE-AQUITAINE

13 Rue Auguste Comte -CS 92092- 87070 LIMOGES

Siret : 412 109 670 00031 Code APE : 7120 B

Tel : 05 55 04 64 06 – Fax : 05 55 04 64 12

Mail : fdgdon87@gmail.com

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin

FDGDON Haute Vienne devient FREDON Haute Vienne

Votre collectivité adhère à FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire, FREDON Nouvelle Aquitaine, reconnu par l'état pour la mise en place et le suivi des plans de lutte.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes pouvant engendrer des nuisances.

Elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et l'accompagnement technique et administratif.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux).
- Vente de matériel de piégeage et d'EPI (Equipement de protection individuel).

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute Vienne dans la commune.

Concernant la régulation des populations de ragondins, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du service national
et de la jeunesse

Secrétariat général
pour l'administration

Limoges, le 20 novembre 2020

Reprise de la journée défense et citoyenneté en période de confinement (JDC)

NOTE AUX REDACTIONS

OBJET : Reprise de la journée défense et citoyenneté en période de confinement (JDC)

- **A compter du 23/11/2020, il sera possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site *majdc.fr*.**
- **La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur *majdc.fr* ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement (l'adresse mail devant être encore valide à ce jour) ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN). Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.**
- **Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.**
- **Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en lignes permettront à environ 250.000 jeunes au niveau national d'effectuer leur JDC dont environ 35000 dans la zone de l'établissement du service national sud-ouest.**
- **Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.**

Le déroulement de la JDC en ligne :

Première étape : La JDC en ligne commencera par une **vérification des données** enregistrées dans la base de données suite au recensement. Le jeune devra les actualiser si besoin. Cette phase pourra être effectuée à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.

Deuxième étape : **Les trois modules Défense** seront accessibles en ligne sous forme de vidéo.

Le jeune y accède par un lien qu'il reçoit sur sa messagerie. Les vidéos ne peuvent pas être accélérées ou passées sans lecture. Elles pourront en revanche être rejouées si nécessaire. Après chaque vidéo, le jeune sera appelé à cliquer sur « suivant » et ne pourra plus revenir en arrière.

Troisième étape : Elle concernera le **module d'information citoyenneté** appelé « Information Jeunesse Citoyenneté IJC1 ».

Finalisation : Le jeune accèdera au questionnaire relatif à un éventuel intérêt pour les métiers de la défense puis à un questionnaire de satisfaction.

Après validation de la troisième étape, le jeune reçoit, sur sa messagerie *majdc.fr*, une attestation provisoire, qui permettra de justifier de sa situation « en règle administrativement », en attendant son certificat définitif. Le compte personnel *majdc.fr* sera alors bloqué jusqu'à la validation finale par le centre du service national.

Après la JDC :

Après une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) sera attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours sur leur messagerie.

Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la JDC en ligne seront considérés comme absents et pourront être de nouveau convoqués.

Domaine de l'Age



Martine et Philippe Bambagini

05 55 68 26 03  Mail:domainedelage@sfr.fr
 06 15 09 32 70  Site:domainedelage.com

Le Jardin de Floriane

2 rue Fenelon
87190 MAGNAC LAVAL

05 55 68 54 87
06 01 16 20 65



 à distance et livraison à domicile

ATTENTION, nouveau diagnostic obligatoire !

Votre DPE
(diagnostic de Performances énergétique)
OFFERT



pour la commande en une fois des diagnostics obligatoires de votre vente, soit : DPE, amiante, électricité et si nécessaire plomb, gaz, carrez, ernt, ANC.*

ENGAGEMENT 1 DURABLE
Diagnostic efficace - Arbre planté

Tél. 05 55 60 80 04 / 06 62 51 90 79
www.planete-diagnostic.com - Certification : Bureau Veritas

 Planète Diagnostic

* offre valable sur présentation de cette publicité, exclusivement pour les doss. tech. de vente (hors location), dépt. 87 et 23. Soit par exemple : 384€ TTC au lieu de 463.20€ TTC pour une maison T5 (comportant amiante, plomb, électricité, dpe, ernt).

TAXI CORDIER

TAXIS TPMR 7J/7 24H/24
VÉHICULES CLIMATISÉS DE LA BERLINE AU MINIBUS

05 55 68 14 67
06 61 58 88 05

TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE
TRANSPORT TOUTES DISTANCES
TRANSPORTS MÉDICAUX-TIERS PAYANT
GARES ET AÉROPORTS
VÉHICULES DE 1 À 8 PLACES-CLIMATISÉS

TAXI

Communes de stationnement : Blanzac-Peyrat-de-Bellac-Mézères/Issoire-Magnac-Laval-St-Jamin-Léval
Siret 5014506880020

Boulangerie Pâtisserie SARL AUPERT
4 rue Fénelon
87190 Magnac-Laval
Tel : 05 55 68 54 06



Dépôt de pain
Bar « Le Brazza »
Place de l'église

Ouvert de 6h30 à 19h30
Sans interruption
Dimanche de 6h30 à 13h00
Fermé le lundi

LAGÉLEC



- Electricité générale
- Chauffage
- Plomberie
- Plaques de plâtre
- Portails automatiques
- Stores électriques
- Volets roulants
- Pompes à chaleur
- Poêles à bois
- Chaudières
- Electroménager

Eric LAGE
87190 Magnac Laval
lagelec@orange.fr

05 55 68 01 51
06 08 24 41 69

Station Affûtage Service

Alain AUGRIS
Coutellerie Française de haute qualité.

Gédémus
Le rémouleur

Pour tous vos objets tranchants, affûtage précis et régulier.

87190 MAGNAC-LAVAL
06 82 02 98 85
a.augrisalain@orange.fr
SIRET 314 403 031 00029

Le 3ème jeudi du mois sur le marché de Magnac-Laval

MAXIMUM

Les Masgrimauds
87160 MAILHAC SUR BENAIZE
Tél. : 05 55 76 22 78
Mail : maximum87@orange.fr

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les tôles en fibrociment
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser. Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.

Collecte des encombrants 2021

Inscriptions en mairie la veille avant midi

- ◆ **Jeudi 25 février**
- ◆ **Mercredi 05 mai**
- ◆ **Lundi 30 août**
- ◆ **Lundi 15 novembre**

Tribune libre

L'année 2020 se termine, et elle restera celle du COVID-19 et du confinement. Dur sera le retour aux réalités, et nous devons tous participer à faire revivre nos communes, en respectant toutes les consignes sanitaires, même si elles nous déplaisent et nous handicapent !

Nous devons penser à nos commerçants, artisans, professions libérales, et essayons de trouver le nécessaire et le superflu dans nos commerces de proximité ainsi que sur nos marchés.

2020 restera aussi comme l'année de l'explosion des « Fake news » et du « Complotisme », directes dérives de l'information en continu et de la politique spectacle.

Dans notre mairie, point de politique spectacle, et la mairie de Magnac-Laval a pris le parti de communiquer avec raison et j'en remercie Monsieur le Maire et son équipe.

Vous trouverez, ci-dessous, la « charte de l' élu » que nous nous sommes engagés à tenir lors du premier conseil municipal.

Même si elles seront un peu spéciales pour tous, je vous souhaite de bonnes fêtes !

Charte de l' élu local

- L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
- Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Vincent Lallement,
Magnac-Laval, une dynamique rurale.



Avis à la population



La municipalité souhaite proposer à la population une formation début 2021 : « **les gestes qui sauvent** » en collaboration avec les pompiers du secteur et le SDIS de Limoges.

Formation de 3 heures (samedi matin ou après-midi, à définir)

La formation se fera par groupe de 10 personnes maximum.

Tarif : 20 € par personne, adulte et enfant à partir de 10 ans possible.

Inscription obligatoire à la mairie de Magnac-Laval.

État civil

Naissances

Lyzio **CALIS**
 Nathan **BOMBARD**
 Elyot **DEMAS**
 Candice **CANIVEZ**
 Baptiste **GRELAUD**
 Paola **FERNANDES**
 Ayron **VALENTIN**
Félicitations aux parents et vœux de prospérité aux nouveaux-nés



Mariages



Marina **JONON** et Vianney **DIERS**

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

À l'occasion de ces heureux évènements, la mairie a le plaisir d'offrir des bons d'achats à utiliser dans les commerces locaux.



Décès

Odette **PECHEUR vve. MARTIAL**, 99 ans, 8, Ave. G. Sand
 François **LAGUZET**, 84 ans, 2, rue des Tourettes
 Marie **ROBY ép. BACHELLERIE**, 96 ans, 8, Ave. G. Sand
 Claude **CHEVALIER**, 84 ans, Ave. Joliot Curie
 Philippe **LEMAUR**, 49 ans, 58, rue du Puymaud
 André **DUCOURTIOUX**, 86 ans, 39, rue de Beaulieu
 Odette **BROCHET vve. VÉRINAUD**, 87 ans, 7, place du Marché
 Annick **FÉVRIER vve. MOREL**, 88 ans, 8, Ave. G. Sand
 Nicole **DUFOUR vve. CHADELAUD**, 66 ans, 8, Ave. G. Sand
 Daniel **AUZARY**, 74 ans, 19, rue du Puymaud
 Paulette **FREDAIGUE vve. RICHEFORT**, 88 ans, 7, rue de la Forge
 Manuel **BERBOIS**, 92 ans, 8, Ave. G. Sand
 Odette **DESMAISONS vve. LABUSSIÈRE**, 89 ans, 8, Ave. G. Sand
 Gaston **COLLIN**, 93 ans, 8, Ave. G. Sand
 Yvette **COURTIOUX ép. RIFFAUD**, 85 ans, 7, rue du 19 mars 1962
 Roger **RIFFAUD vf. COURTIOUX**, 88 ans, 7, rue du 19 mars 1962
 Odette **JACQUEMAIN vve. DUBOIS**, 95 ans, 8, Ave. G. Sand
 Paulette **HILAIRE vve. PORTIER**, 86 ans, rue Camille Grellier
 Fernand **BLANCHARD**, 87 ans, 5, rue du Rocher
 André **GAUCHOUX**, 94 ans, 5, rue de Bellac
 Marie **BOUTET vve. LADEGAILLERIE**, 97 ans, 8, Ave. G. Sand
 Solange **SOUDANAS vve. BOUTAUD**, 90 ans, 8, Ave. G. Sand
 Lucienne **PEIGNAUD vve. FAYAUD**, 90 ans, 8, Ave. G. Sand
 Germain **MARTIN vf. BOIROUX**, 88 ans, 11, cité St Foin
 Michel **SEVAUX ép. LAGERIGE**, 62 ans, 30, Ave. Joliot Curie
 Bruno **ERODIO**, 63 ans, 27, rue de la Croix Billard
 René **LEDON vf. POUFFARY**, 89 ans, 10, cité des Tourettes
 Raymond **LAMANDE**, 70 ans, 8, Ave. G. Sand

Christiane **DUPUIS ép. MAYERAS**, 90 ans, 7, rue Sadi Carnot
 Mireille **GRAVELAT**, 50 ans, 14, rue Jules Courivaud
 Joël **GAUCHOUX**, 67 ans, 8, Ave. G. Sand
 Odette **LEZAUD ép. BRAC**, 91 ans, 9, Ave. G. Sand
 Lyda **ROUGIER vve. VEAUX**, 88 ans, 8, Ave. G. Sand
 Raymonde **POUJAUD vve. MAZOU**, 89 ans, 8, Ave. G. Sand
 Eugénie **RITZ div. BALAGE**, 79 ans, 8, Ave. G. Sand
 René **DIJOUX ép. DUPONT**, 64 ans, 15, rue des Rochers
 Marie-Line **DO CARMO ép. PATRIER**, 66 ans, La Sagne Coudoux
 Louise **LEBRUN ép. BASSINET**, 100 ans, 8, Ave. G. Sand
 Catherine **PACHECO ép. MASDEHORS**, 66 ans, 4 rue des Tourettes
 Jean-Louis **NÉTANGE div. MONDIR**, 64 ans, 8, Ave. G. Sand
 Elaine **WHEATLEY div. ALMOND**, 58 ans, 15, rue de Bellac

Marcel **CHABROUX ép. DUMAIN**, 95 ans, 8, Ave. G. Sand
 Irénée **BREUIL ép. GAUCHOUX**, 90 ans, La Mornière
 Marie-Louise **PEIX**, 99 ans, 8, Ave. G. Sand
 Joseph **LAFLEUR**, 73 ans, Les Grands Taillis
 Wendy **SOWDEN vve. SALTHOUSE**, 80 ans, 4, rue de la Butte
 Yvette **SIMONET vve. RAYNAUD**, 89 ans, 15, Ave. Joliot Curie
 Christiane **BEAUBELICOU ép. LAFONT**, 80 ans, 8, Ave. G. Sand
 Marthe **ESMELIN**, 93 ans, Le Chalumeau
 Odette **MONNERON vve. DESSAIX**, 90 ans, 27, rue du 19 mars 1962

Toutes nos condoléances aux familles durement éprouvées

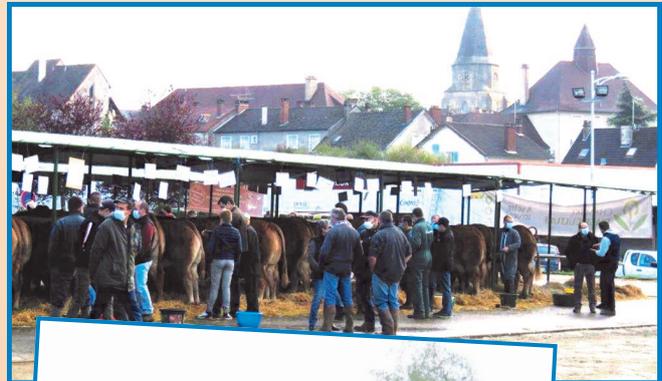
Pêle-mêle



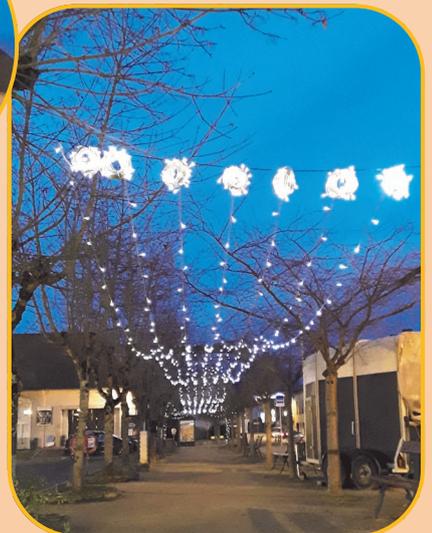
Procession St Maximin



Les Portes de la Limousine



Les illuminations





Renseignements



La Mairie

11, Place de la République
Tél. : 05 55 68 52 54

Mail : mairie@magnac-laval.fr
Site internet : www.magnac-laval.fr

Horaires d'ouvertures :
lundi au jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h
vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Le Maire : Xavier GUIBERT

Les Adjointes : André MAURY, Isabelle PRÉLADE,
Christophe JULIEN, Martine BAMBAGINI,
Guillaume GENTY

Maison du Département rue Camille Grellier

Secrétariat: Liliane DAVID
Tél : 05 55 60 11 10 - Fax : 05 55 60 11 49
Mail : mdd-magnaclaval@haute-vienne.fr

Horaires d'ouvertures :
lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30
vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Permanences des intervenants :
Conseil Départemental : Denis CZOCHARA

A.D.I.L. : Élodie BOURRET
2ème et 4ème mardi du mois : 14h00 à 16h30

Référente autonomie : Michèle FOUGERAS Tous les
vendredis : 14h à 16h

Assistante sociale : Roxane FAUCHER
lundi au vendredi sur RDV

Chambre d'Agriculture Rue Camille Grellier

Secrétariat : Patricia ERUWENE
Tél. : 05 55 60 92 40
Tous les jours : 9h à 12h - 14h à 17h
Sauf le mercredi après-midi

A.F.P.A.R.

13, Place de la République
Tél. : 05 55 68 69 73 ou 07 57 47 65 09

Permanences :
lundi au jeudi : 14h à 16h
vendredi : 13h30 à 15h30

F.N.A.T.H.

Permanences :
à la mairie, 4ème vendredi,
uniquement les mois pairs, 8h30 à 9h

Croix Rouge

Espace du Rocher
Michel POUJAUD 05 55 68 58 25

Permanence du vestiaire :
1er et 3ème mercredis, de 14h à 16h

Secours Populaire

rue Camille Grellier - 05 55 04 20 00
- permanence pour l'accueil des personnes en difficultés
sociales et les aides alimentaires :
mardi de 14h à 16h (sans rendez-vous)
- boutique solidaire ouverte à tous (choix de vêtements,
jouets, vaisselle, livres) sur place le jeudi de 10h à 12h.

Traitement des Ordures Ménagères

Com. Com. du Ht Lim. en Marche : 05 55 60 09 99

Déchetterie Magnac-Laval : 06 24 85 41 8

Horaires d'hiver : du 01/11 au 28/02
lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
8h30 à 12h et 13h30 à 17h15

Horaires d'été : du 01/03 au 31/10
lundi, mercredi, jeudi, vendredi
8h30 à 12h et 14h à 17h45
samedi : 8h30 à 12h et 14h30 à 17h15

GENDARMERIE : 05 55 68 51 24

POMPIERS : Urgence, le 18

HÔPITAL : 05 55 60 52 00

LA POSTE : 05 55 68 51 39

Fermé le lundi, mardi au vendredi : 9h30 à 12h et 14h à
16h30
samedi : 9h30 - 12h.

Courrier : dernier départ 16h - samedi, 11h.

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
sur RDV une fois par mois - 06 46 80 14 95

Comité de rédaction

Présidé par Alexandra FREULON
Membres : X. GUIBERT, M. BAMNAGINI, I. PRELADE,
C. DEBROCHE, I. BAQUET, V. LALLEMENT,
M. BARBOZA
Directeur de publication : Xavier GUIBERT

La municipalité vous présente ses
meilleurs vœux pour l'année 2021.



Cressac

La Rivière

Le Pradeau

Le Carreau VAURAT

Les Pouyades **Sirvenon**

LE MOULIN DE CRACHEPOT

La Croix Marand LE CHALET

La Lande d'Arcoulant **Le Pavé**

La Croix Buffaud **LES VERGNES**

Le Bost Les Gâtines La Plauderie

Les Bussières **Le Rocher Hulbroche**

LA CROIX DE PUYGIBAUD *Villeux*

Le Peu de la Croix Les Lèzes **LE TANIER**

Le Moulin de Beaubeyrot LA MÉNAGERIE

La Margoulette **LE DOGNON** *La Barre*

Les Grands Taillis *Le Moulin de la Lande d'Arcoulant*

La Grangenaud L'Auberge de Pontalier

Lavaud Chevalier